



Objet : Procès-verbal de l'Assemblée générale d'automne

Présenté aux : Membres de l'association des étudiants en droit

Par : Annie Kirouac

Date : Le mercredi 26 septembre 2012

Lieu : Local B-2285

0. Ouverture

Ouverture de l'Assemblée générale d'automne à 11h44.

1. Constatation du quorum

Le quorum est constaté. Plus de 5% des membres de l'Association des étudiants en droit sont bel et bien présents, soit environ 98 étudiants.

2. Dérogation

Nous demandons une dérogation au délai prévu à l'article 17 des Règlements généraux concernant l'avis de convocation puisque celui-ci n'a pas été respecté, le délai prévu étant de 10 jours francs.

Marc-André Perreault propose la dérogation au délai de l'avis de convocation prévu à l'article 17 des Règlements généraux de l'AED. Martin Gariépy appuie la proposition.

3. Adoption de l'ordre du jour

Thomas Charest-Girard, président de l'AED, mentionne les modifications qui ont été apportées à l'ordre du jour depuis l'envoi de ce dernier aux étudiants via le Lien de l'AED spécial. L'AED a décidé de retirer les propositions de modifications concernant les articles 17 et 66h) puisque le budget consiste en l'élément central de discussion de l'Assemblée générale et nous souhaitons prendre le temps qu'il faut pour bien l'expliquer et débattre à ce sujet, s'il y a lieu. Le point pour l'abolition du comité Avocats Canadiens à l'étranger (ACE) a également été modifié pour l'élection de l'exécutif puisque deux étudiantes se sont manifestées pour reprendre le comité en mains. Finalement, un point

a été ajouté pour l'élection de l'exécutif du comité SimONU puisque celui-ci n'avait pas été élu formellement lors de la dernière Assemblée générale d'hiver.



Joey Hanna demande aux membres de bien vouloir lire l'ordre du jour présenté sur le projecteur.

Mathieu Harnois-Blouin propose l'adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'automne 2012-2013. Camille Aubin appuie la proposition. L'ordre du jour est donc adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale

Il s'agit du procès-verbal du 4 avril 2012. Stéphanie Lozeau propose l'adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale qui a eu lieu le 4 avril 2012. Ariane Comeau appuie la proposition. Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

5. Adoption des états financiers 2011-2012

5.1 Présentation des états financiers

Monsieur Mazars, comptable pour l'association étudiante, est invité à prendre parole pour expliquer les états financiers de l'AED pour l'année 2011-2012.

Ce dernier travaille avec plusieurs associations étudiantes et a réalisé une mission d'examen pour l'Association des étudiants en droit. Le rapport de mission d'examen est donc présenté aux étudiants. Son rôle consiste à adopter un point de vue externe aux chiffres de l'AED. Il doit présenter les chiffres qui lui sont soumis par l'AED.

L'AED a donc terminé l'année au 31 mai 2012 avec un excédent budgétaire de 22 535\$ comparativement à 1 162\$ lors de l'année 2010-2011. La somme a doublé cette année pour donner des actifs nets de 41 754\$ exactement comparativement à 19 219\$ lors de l'année 2010-2011. L'ancienne AED 2011-2012 a donc laissé une bonne marge de manœuvre nécessaire pour les projets de la nouvelle AED 2012-2013.

Au niveau des charges, il n'y a pas eu de variations importantes comparativement à l'année antérieure. C'est à l'intérieur que nous plutôt pouvons constater lesdites variations et non, au résultat final. Par exemple, les charges liées aux comités passent de 145 432\$ pour l'année 2010-2011 à 139 019\$ pour l'année 2011-2012. Ceci s'explique notamment par le fait que le comité Law Games ait reçu un montant de 8 500\$ en raison de l'endroit de leur compétition interfacultaire, cette dernière se déroulant à Vancouver plutôt que dans les environs. Quant au comité SimONU, ce dernier s'est vu octroyé un montant dans les normes habituelles puisque

leur simulation s'est déroulée à New York plutôt qu'à Singapour. De plus, le comité Vêtements Facultaires a vu ses activités augmenté d'un montant d'environ 15 000\$ de plus que l'année 2010-2011.



Concernant les charges reliées à la contribution, ça a passé d'un montant de 46 520\$ pour l'année 2010-2011 à un montant de 36 995\$ pour l'année 2011-2012. En effet, l'ancienne AED craignait au début de la session d'hiver 2012 la possibilité que l'association termine l'année avec un déficit. Plusieurs mesures ont donc été prises. Des rencontres ont été établies avec la FIEFDUM et le CDP afin d'obtenir une entente avec ces derniers et ça a réussi. Le CDP, ayant réalisé un surplus budgétaire, a décidé de laisser cet argent aux étudiants en ce qui attrayait aux cotisations, permettant donc à l'AED de conserver la partie des cotisations étudiantes qui est habituellement versée au CDP.

Concernant les activités et événements, les charges sont passées de 80 357\$ pour l'année 2010-2011 à 93 700\$ pour l'année 2011-2012 et les produits, de 45 732\$ à 62 697\$. L'ancienne AED 2011-2011, suite au soi-disant vol de 14 000\$, a pris des mesures pour augmenter leurs revenus au maximum en organisant notamment plus d'événements et d'activités à la Faculté. Ceci explique donc la variation au niveau de ce poste budgétaire.

Au niveau des frais pour honoraires professionnels, ceux-ci ont augmenté d'environ 1 000\$ en raison de poursuites judiciaires contre l'AED. Ces poursuites s'expliquent par le contexte de la grève étudiante.

C'est plutôt au niveau des produits/revenus que ça a réellement fluctué, passant d'un montant de 295 243\$ pour l'année 2010-2011 à un montant de 315 439\$ pour l'année 2012-2013, une différence d'environ 20 000\$.

Concernant le bilan financier, les actifs nets passent donc du début à un montant de 19 219\$ à un montant à la fin de 41 754\$. Ce dernier montant se compose de l'encaisse en date du 31 mai 2012 évidemment puisque certaines sommes sont encore à recevoir alors d'autres sont à payer. Une somme de 23 921\$ était à recevoir des débiteurs alors qu'une somme de 27 305\$ était à payer (comptes fournisseurs et frais encourus). Les sommes à recevoir consistent majoritairement en des commandites de cabinets d'avocat ainsi que la réception de la partie des cotisations étudiantes que l'AED reçoit. Des factures ont été payées cet été sur les comptes fournisseurs, mais d'autres factures sont encore à payer au moment de l'Assemblée générale.

Jeremy Van Doorn propose l'adoption des états financiers de l'Association des étudiants en droit pour l'année 2011-2012. Peter Ste-Marie appuie la proposition. Aucune demande de vote. Les états financiers sont donc adoptés à l'unanimité.

5.2 Renouvellement du mandat du comptable pour les années 2011-2012 et 2012-2013



Il y a eu un problème au niveau du secrétariat l'an passé lors de la prise de la résolution en Assemblée générale concernant le renouvellement du mandat du comptable pour l'année 2011-2012. Celle-ci n'avait pas été inscrite au procès-verbal. L'AED 2012-2013 a donc pris résolution en Conseil Exécutif pour renouveler le mandat du comptable pour les années 2011-2012 ainsi que 2012-2013. Le Conseil d'administration a également adopté une résolution à cet effet.

Il ne reste plus qu'à obtenir le consentement des membres de l'Association des étudiants en droit.

Grégoire Deniger propose le renouvellement du mandat du comptable pour les années 2011-2012 et 2012-2013. Tara-Maria Massaad appuie la proposition. Le mandat du comptable est donc renouvelé à l'unanimité.

5.3 Discours de la présidence et de la trésorerie 2011-2012

Roxanne Chaudier est invitée à venir prendre parole. Elle se présente en tant que présidente de l'AED pour l'année 2011-2012 et trésorière par intérim à compter du mois de mars 2012.

Les mandats de l'AED pour l'année 2011-2012 sont abordés. En collaboration avec Joey Hanna, président de l'Assemblée générale et ancien vice-président aux communications, ces derniers ont essayé d'optimiser les moyens de communications via le compte Facebook de l'AED et Twitter. Le Site web a été réformé pour permettre une meilleure communication et afin de le rendre plus propre et plus facile à commander pour les cabinets d'avocat notamment. Les capsules des exécutants ont également été un nouveau projet de l'ancienne AED afin de connaître le poste de chacun.

Concernant les commandites, des activités se sont ajoutées au calendrier. Les cabinets d'avocat ne commanditaient plus uniquement des papiers ou des publicités, mais également des activités. Les cabinets souhaitaient commander des activités telles que les soirées JuriHabs, la caravane à tacos, etc.

Des négociations ont été entreprises avec Newad l'an dernier concernant la mise sur pied d'un projet de publicités, toutefois celui-ci a avorté en raison d'un refus de la part de l'ancien décanat. Ce projet consiste à apposer des panneaux publicitaires dans le Café Acquis. Ce projet sera probablement tenté de nouveau cette année par le nouvel exécutif.

Pour la Banque Scotia, l'entente a été renouvelée sensiblement aux mêmes termes que l'année 2010-2011.



En ce qui a trait aux 4@7 professionnels, l'image dégagée par la Faculté a été travaillée afin d'attirer davantage les cabinets d'avocats. L'ancienne AED a tenté de contrôler davantage la consommation d'alcool chez les étudiants et a demandé à ce que la tenue civile soit respectée.

Au niveau administratif, il y a eu une mise à jour des Règlements généraux afin que les coquilles ou contradictions soient réduites. Il y a eu un ajout quant aux rapports financiers, le trésorier devant dorénavant faire état des finances à trois moments durant l'année plutôt que deux. Le rôle du président du Conseil d'administration a également été modifié afin d'éviter la situation de conflits d'intérêts, son rôle d'indépendance étant ainsi préservé. La procédure de modification du budget en Assemblée générale a également été adoptée puisqu'elle était absente dans les Règlements généraux. Un article a été ajouté sur la formation des administrateurs afin de rendre le C.A. plus efficace au niveau de la surveillance des exécutants de l'AED. Finalement, un autre ajout a été fait au niveau des dépenses non budgétées dépassant un montant de 100\$ à l'effet que l'AED doit informer les étudiants de ce déficit via un communiqué et une Assemblée spéciale.

Quant au partenariat avec le Centre de développement professionnel (CDP), il y a eu plus de séances d'informations sur la course aux stages, notamment des conférences et un 4@7. Un système de mentorat pour la Course aux stages a été mis sur pied l'an dernier et le dépôt des candidatures par Internet était également nouveau.

Au niveau académique et facultaire, il y a eu le développement de groupes d'études pour les étudiants de première année au niveau du système de mentorat. La consultation électronique pour accéder notamment aux copies d'examen en ligne a été instauré. Quant au dossier des moyennes aux examens intras, l'AED s'est battu pour obtenir la moyenne afin que les étudiants sachent où ils se situent par rapport à la courbe.

Puisque le décanat changeait complètement cette année, l'AED a fait des représentations l'an dernier auprès du Comité pour la formation du nouveau décanat.

Au niveau de la vie étudiante, il y a eu des ententes par rapport aux permis d'alcool, notamment une entente spéciale pour les événements professionnels.

Au niveau des affaires externes, il s'est agi d'une grosse année. Tout d'abord, la carte CAMpus a dû être expliquée aux étudiants à l'effet qu'ils devaient cotiser à un tarif STM. Ensuite, il y a eu tout le dossier concernant la hausse des frais de scolarité. C'était la première année depuis 2005 qu'une Assemblée spéciale était tenue pour le vote



d'une grève étudiante. Une journée de grève a été votée pour le 22 mars 2012. L'AED s'est retrouvée en Cour, car un étudiant a poursuivi l'AED pour une injonction alors que l'AED n'était même pas en cause, ce qui explique l'augmentation des frais pour honoraires professionnels tel que mentionné plus haut.

En décembre 2011, Roxanne Chaudier parle d'événements marquants qui démontrent les résultats inattendus aux états financiers. Tout d'abord, il y avait le Party de Noël. Il ne s'agissait pas d'un événement clés-en-mains, ce qui a emporté énormément de dépenses individuelles. Dû au comportement imprévisible des étudiants notamment, les factures de fournisseurs se sont vues gonflées à la fin de la soirée en raison du roulement inefficace des bars et de la surveillance effectuée par les nombreux agents de sécurité.

Quant à l'alcool qui n'a pas été vendue, l'ancienne AED a décidé de la repasser lors d'événements subséquents, ce qui a engendré un déficit matériel d'environ 8 000\$ à épouger.

Peu de temps après le party de Noël, l'ancien trésorier a averti qu'il manquait un montant d'argent dans le coffre-fort de l'AED. Ce dernier n'avait averti aucun exécutant qu'il avait arrêté d'effectuer des dépôts auprès de la Banque Scotia. Des sommes très élevées d'argent comptant se retrouvaient donc dans le coffre-fort soi-disant de roulement. Après avoir revu le fichier Excel, un débalancement de 14 000\$ a été constaté. L'AED s'est donc mise immédiatement en mode solution afin que cette problématique n'ampute pas les années futures. Pendant les vacances de Noël, des coupures ont été faites dans le budget. Toutes les grosses dépenses étaient toutefois déjà effectuées, la tâche de réduire les dépenses s'avérant donc plus complexe. Par exemple, moins d'argent a été investi dans le Carnaval de la FAÉCUM et le Carnaval de la Faculté. Les dépenses reliées au volet administratif telles que les fournitures de bureau ont été énormément réduites.

Du côté des revenus, la façon de faire dans les 4@7 et la formule du party de mi-session à la session d'hiver ont été modifiées afin de maximiser les revenus, ce qui a fonctionné.

Pour la sécurité, il y a eu des rencontres avec l'Université de Montréal, la CEFDUM, la COOP et le décanat afin de réduire les risques de vol ou d'infraction. Une grille a donc été installée sur la porte du local de l'AED puisque nous étions l'une des seules facultés de l'UdeM à avoir une vitre sur la porte du local de l'association étudiante.

Tel que mentionné également plus haut, la partie des cotisations étudiantes allant au CDP et à la FIEFDUM n'a pas eu besoin d'être payée en raison du surplus

budgetaire réalisé par le CDP, ce qui a permis de réduire les dépenses. Les cotisations étudiantes n'avaient également pas été budgétées et celles-ci ont été reçues durant l'été, ce qui a permis une augmentation des revenus de l'AED.



Au mois de mars 2012, le trésorier a décidé de démissionner. La présidente de l'AED a donc obtenu le poste de trésorière par intérim. Pour effectuer la clôture du budget pour l'année 2011-2012, Roxanne Chaudier a recommencé au jour 1 afin de reconstituer l'année financière. Des montants d'argent ont été trouvés puisque plusieurs erreurs de comptabilité et de trésorerie avaient été effectuées. Par exemple, des montants octroyés aux comités n'avaient pas été utilisés, environ 20 000\$ avait été utilisé alors qu'environ 34 000\$ avait été octroyé aux comités. De plus, puisque le comité Vêtements Facultaires a vu ses activités grimper de 10 000\$, ces dernières ont permis d'amasser certaines sommes pour l'AED.

Dès les mois d'avril-mai, la situation de l'AED était autre que celle présentée par le trésorier aux exécutants. Il y avait bel et bien un débalancement d'argent, il s'agissait d'argent fictif indiqué dans le compte Excel puisqu'il n'avait jamais été déposé en fait dans les comptes bancaires de l'AED. Ces sommes ont simplement été retirées des états financiers 2011-2012.

Mathieu Harnois-Blouin demande un retour au niveau de l'enquête policière. Roxanne Chaudier répond qu'elle s'est présentée au poste de police la semaine dernière afin d'obtenir des nouvelles. Il lui a été répondu que les policiers sur le dossier étaient débordés avec les crimes contre la personne et s'attendent à ce que l'enquête débute au mois de décembre 2012. Thomas Charest-Girard a d'ailleurs été ajouté au dossier de l'enquête puisqu'il est le nouveau président de l'AED 2012-2013.

Lluc Cerdà demande une explication au niveau du montant fictif abordé ci-dessus. Roxanne Chaudier précise que lorsque le trésorier a fait son rapport financier au mois de décembre, il avait arrêté d'effectuer des dépôts à la Banque, et donc un montant d'argent X aurait dû se retrouver dans le compte bancaire selon le rapport Excel du trésorier. Une somme de revenus comptants aurait dû être déposée officiellement, mais ça n'a pas été le cas. Le rapport Excel était le seul outil pour constater les finances de l'AED donc le comptable appelle les montants prévus au document de l'argent fictif puisqu'ils ne se retrouvaient pas réellement dans le compte bancaire de l'AED. Les revenus ont donc été retranchés, les sommes qui débalançaient n'apparaissent pas aux états financiers 2011-2012.

Dominique Noël demande donc que si c'est qualifié tel de l'argent fictif, nous ne pouvons savoir s'il s'est agi réellement d'un vol ou si cet argent a effectivement existé. Roxanne Chaudier répond qu'elle ne le sait pas. Il est peu probable, selon elle, que de tels montants aient été purement inventés par le trésorier. Roxanne rappelle les erreurs

de fait contenues dans le rapport Excel. De l'ensemble des sommes qui ont disparues, il se peut qu'une partie ait été fictive et qu'une autre ait été bel et bien réelle. Toutefois, Roxanne ne peut élaborer plus que ça, car elle n'était pas les souliers de l'ancien trésorier.



6. Propositions de modifications

6.1 Comités

Cette partie sera présentée en bloc. Les points 6.1.1 à 6.1.5 seront votés en bloc. Thomas Charest-Girard prend la parole.

6.1.1 Création du Comité Pro Bono

La procédure a été remplie en regard de l'article 128 des Règlements généraux, il manque uniquement le consentement de l'Assemblée générale. Le comité travaille déjà depuis plusieurs mois, le consentement des étudiants lui permettra de devenir officiel et d'obtenir un budget. Ce comité a déjà existé par le passé. Il s'agit d'étudiants qui travaillent gratuitement pour répondre aux besoins juridiques des gens.

Chaque année, le Programme d'implication Pro Bono – section Université de Montréal (PBSC) jumelle des étudiants en droit et des avocats superviseurs au sein d'organismes communautaires, de cliniques juridiques et autres afin de travailler sur des projets juridiques. Tous ces acteurs travaillent de concert dans le but de promouvoir et d'accroître l'accès à la justice dans leur communauté. La mission du programme est aussi éducative. Le Programme Pro Bono – section Université de Montréal (PBSC) offre une expérience professionnelle unique aux futurs juristes et souhaite que cette expérience influence leur pratique du droit en tant que notaires ou avocats!

Les membres du comité sont les suivants:

- Sébastien Delisle (Co-président/fondateur)
- Julie Langlois (Co-présidente/fondatrice)

Les coprésidents gèrent et administrent les activités des membres du comité. Les coprésident ne sont pas élus, mais sont nommés par le réseau national d'étudiants Pro Bono (PBSC). Les coprésidents s'occupent également de l'organisation des divers événements du comité (nourriture, boissons, locaux, commandites, etc.) et de gérer l'ensemble des revenus et des dépenses du comité.

- VP Chargé du développement des projets : Sylvianne Fréchette



Le VP Chargé du développement des projets s'occupe, avec l'appui des coprésidents, du développement de projets à long terme, de leur mise en place, ainsi que de leur gestion.

- VP Chargé de projets et des suivis: Lluc Cerdà

Le VP Chargé de projets et des suivis s'occupe, avec les coprésidents, du suivi des étudiants et de la gestion de certains organismes. Également, il veille à l'élaboration de nouveaux projets et de nouvelles collaborations.

- VP Chargé des communications et des affaires externes : David Egyes

Le VP Chargé des communications et des affaires externes s'occupe de toutes les communications au sein du comité, notamment de la mise à jour du contenu de notre groupe *Facebook*, du compte *twitter* et du site Internet. De plus, il est aussi responsable de faire de la publicité à travers le Lien de l'AED, le courriel périodique du Centre de développement professionnel, le *Guide de survie*, etc. C'est aussi lui qui assistera au conseil de famille une fois le comité constitué pour en faire le compte-rendu aux coprésidents.

- VP Journaliste : Cynthia Brunet

Le VP journaliste s'occupe de la rédaction de tous les articles à figurer dans le Pigeon Dissident au nom du Comité Pro Bono. Il s'occupe également de cristalliser les divers événements organisés par le comité.

6.1.2 Création du Fonds étudiant pour la défense juridique des animaux (FEDJA)

La procédure a été remplie en regard de l'article 128 des Règlements généraux, il manque uniquement le consentement de l'Assemblée générale.

Le Fonds étudiant pour la défense juridique des animaux (FEDJA) aura pour mission de protéger les vies et d'avancer les intérêts des animaux à travers le système juridique. À cet effet, il aura notamment pour fonctions :

- a) De renseigner les étudiants en droit ainsi que la communauté universitaire sur les enjeux moraux, politiques et légaux concernant les animaux et, pour ce faire, soutenir proactivement l'instauration d'un cours portant sur l'éthique et le droit animal à la Faculté;
- b) De mettre en place des projets visant à combattre les formes institutionnalisées de violence aux animaux, notamment, mais non-exclusivement, via la recherche juridique, l'organisation de conférences et la projection de films;



- c) De dresser un portrait de la discipline du droit animal et des emplois possibles dans ce domaine;
- d) De faciliter la participation des membres du Fonds à des événements portant sur le droit animal et favoriser les rencontres entre étudiants et juristes engagés pour la promotion des intérêts juridiques des animaux, localement ou internationalement;
- e) De représenter les intérêts des végétariens, végétaliens et végétaliens sur le campus, afin de défendre les intérêts des animaux qu'ils protègent, en négociant plus d'alternatives notamment alimentaires, par exemple lors d'événements étudiants, ainsi qu'en distribuant de l'information sur la nutrition et les alternatives de consommation en lien avec des plaidoyers éthiques, environnementaux et de santé.

LE FEDJA sera affilié à l'Animal Legal Defense Fund (ALDF). En ce sens, ses activités et ses positions publiques devront en tout temps être conformes avec la mission de l'ALDF, soit "de protéger les vies et d'avancer les intérêts des animaux". Aucun litige ne sera initié, endossé ou supporté par le FEDJA sans autorisation préalable de l'ALDF. De plus, le FEDJA ne prétendra en aucun temps parler au nom de l'ALDF ni ne s'engagera dans aucune position sur aucun sujet de politique publique, de loi ou de réglementation au nom de l'ALDF sans son autorisation écrite préalable.

Les membres du comités sont les suivants:

- Présidente et VP aux communications: Isabelle Sawyer
- Secrétaire et VP publicité: Ylang Ta
- Vp Nutrition: Shuang Shuang
- Trésorière: Carla Quiñoes
- VP Technique: Éric Lê
- VP 1re année: Camille Lebel

Grégoire Deniger demande quels types d'activités le FEDJA compte-t-il réaliser ? La présidente, Isabelle Sawyer, répond qu'elle compte faire venir deux conférenciers à la Faculté, créer un Site Internet où les lois traitant du droit des animaux y seraient rendues disponibles, entreprendre l'organisation d'un 4@7 pour sensibiliser les gens aux intérêts juridiques des animaux, etc.

Sylvianne Fréchette demande ce que le FEDJA réalisera concrètement pour la défense juridique des animaux. Isabelle Sawyer répond qu'il ne s'agit pas d'un comité pour défendre réellement les intérêts des animaux en Cour par exemple, c'est plutôt pour informer/sensibiliser les étudiants à ce sujet. Il serait intéressant d'avoir un forum pour pouvoir discuter de la défense juridique des animaux. Le terme « défense » s'explique dans le sens où le comité distribuera de l'information pour tenter de changer l'idée des gens et dont les activités réalisées n'impliqueront pas de produits animaliers.

Nous demandons également quel est le budget prévu pour ce comité. Thomas Charest-Girard interrompt la discussion en mentionnant que le point à l'ordre du jour

concerne uniquement le vote pour l'existence, la création du comité FEDJA et non, le vote au niveau budgétaire. Le budget sera vu plus tard dans l'Assemblée générale.



Vanessa Lapointe demande pourquoi avoir choisi un tel nom pour le Comité puisqu'il ne s'agit pas réellement d'un Fonds étudiant. Isabelle Sawyer répond qu'elle aurait préféré un autre nom, mais c'est la maison maire à laquelle le comité est affilié, soit *l'Animal Legal Defense Fund (ALDF)*, qui en a fait la demande. C'est donc pour satisfaire l'un de leurs critères.

6.1.3 Changement d'exécutif du Comité Vêtements facultaires

Philippe Ramsay-Piérard a été élu président du Comité Vêtements facultaires lors de l'AG générale d'hiver. Le comité demande à ce que Arianne Comeau prenne le relais pour la présidence, elle occupe déjà ses fonctions.

6.1.4 Changement d'exécutif du Comité Avocats canadiens à l'étranger (ACE)

Pendant l'été, le président et le trésorier se sont désistés et souhaitaient abandonner le comité. Toutefois, deux autres personnes se sont présentées afin de reprendre le comité en mains. Il s'agit de Sarah Ménard April (présidente) et Annabelle Busbridge (trésorière).

6.1.5 Vote pour l'exécutif du Comité SimONU

Lors de l'AG d'hiver du 4 avril 2012, l'exécutif du comité SimONU n'avait pas été élu. Ils travaillent déjà depuis le mois d'avril, il s'agit donc d'une simple formalité d'obtenir le consentement des étudiants.

Les membres du comité sont les suivants:

- Jean-François Maurice (Co-délégué en chef)
- Silvia Ortan (Trésorier/Co-délégué en chef)
- Yifang Zhao (Présidente/Co-déléguée en chef)

Louis-Philippe Lacasse propose que le point 6.1.2 soit retiré du vote en bloc et soit voté séparément. Marc-André Perreault appuie la proposition. La création du FEDJA sera donc votée séparément.

Martin Gariépy propose l'adoption des points 6.1.1, 6.1.3 à 6.1.5. Jean-François Maurice appuie la proposition. Le comité Pro Bono est donc créé et les propositions de modifications aux comités Vêtements Facultaires et Avocats Canadiens à l'étranger sont adoptées. L'exécutif du comité SimONU est également élu.

Concernant la création du FEDJA, Joey Hanna procède au vote à main levée. Il y a majorité manifeste. Le comité est donc officiellement créé.



6.2 Règlements généraux

6.2.1 Ajout de la description du comité Pro Bono à l'article 12 de l'annexe A

Le Comité Pro Bono s'occupe de la promotion et de la gestion du Programme Pro Bono – section Université de Montréal (PBSC). À cet effet, il a notamment pour fonctions :

- a) De s'occuper du placement des étudiants participants au Programme Pro Bono ainsi que de développer de nouveaux projets et de nouvelles collaborations.
- b) De publiciser l'implication Pro Bono auprès des membres de l'Association au moyen de différents médias.
- c) D'organiser, pour le Programme Pro Bono, des événements à caractère promotionnel et informatif touchant différents sujets dont l'implication Pro Bono, l'accès à la justice et le « bien public ».

Les coprésidents ne sont pas élus, mais nommés par le Réseau National d'étudiants Pro Bono.

6.2.2 Ajout de la description du comité FEDJA à l'article 9.1 de l'annexe A

Voir la description du comité au début du point 6.1.2. Le passage « Le Fonds étudiant pour la défense juridique des animaux (FEDJA) ... sans son autorisation écrite préalable » correspond au texte qui sera retranscrit dans les Règlements généraux.

7. Budget 2012-2013

7.1 Adoption du budget 2012-2013

Isabelle Nazon, trésorière de l'AED 2012-2013, est invitée à venir prendre parole pour expliquer le budget prévu pour l'année à venir.

Le volet revenus de l'AED est abordé.

Pour la différence des cotisations, il y a toujours eu un montant de 8 000\$ qui n'était pas considéré dans la réception prévue pour les cotisations étudiantes. Nous l'avons donc ajouté en Conseil d'administration, car ce n'est pas un montant minime. Voilà pourquoi le montant est passé de 60 000\$ à 68 000\$, il s'agit du montant réel qui est encaissé à chaque année.



Concernant les commandites autres, ça a passé d'un montant de 3 500\$ à un montant de 1 000\$. La différence s'explique notamment par le transfert d'un montant de 2 000\$ dans un autre poste budgétaire, celui des revenus provenant des corporations indépendantes, puisque l'Association des cycles supérieurs en droit (ACSED) a une dette de 2 000\$ envers l'AED.

Au niveau de la vente des buck à bière, nous avons été conservateurs puisque l'an dernier, le budget n'avait pas été atteint, ce qui explique la différence de 1 300\$ (montant passant de 2 800\$ à 1 500\$). Au niveau de la bière, nous l'avons séparé en deux onglets, soit la bière durant les 4@7 et la bière en général. Il y a une grosse augmentation puisque ça inclut les revenus réalisés sur la vente de bières et les redevances que Boréale nous fournit sur les caisses de bières (13 000\$ pour l'année 2012-2013 comparativement à 6 500\$ pour l'année 2011-2012).

Au niveau de la vente de billets pour l'événementiel, nous y incluons le Tailgate, le party 2e étage et le party de fin de session à l'hiver (2 500\$).

Pour la Café Acquis, il s'agit du loyer payé par la COOP Droit (4 000\$).

En ce qui a trait aux dépenses, le poste budgétaire *subventions AED* consiste aux subventions octroyées par l'AED aux divers comités. Le budget des comités est donc présenté.

La différence au niveau du montant total octroyé aux comités entre les années 2011-2012 et 2012-2013 est d'environ 2 000\$. Cela s'explique par la création des comités Pro Bono et FEDJA. C'est sensiblement le même budget prévu que l'an dernier pour tous les comités. Les principales différences concernent les comités suivants:

- Pour le Comité Bols et Bolles, l'exécutif a décidé d'être plus actif cette année. Ils ont d'ailleurs organisé un 4@7 sélection intrafacultaire, ce qui n'avait pas été fait l'an dernier. C'est pourquoi l'AED leur a octroyé un plus gros montant, passant de 300\$ à 787,50\$.
- Pour le Comité des arts de la faculté (CAF), nous leur avons octroyé un plus gros budget (environ 600\$ de plus) afin que le Gala devienne un événement encore plus grand.
- Pour le Comité Action Sociale (CAS), nous leur avons octroyé un montant de 370\$ comparativement à 0\$ l'an passé. Le comité réalise une activité de Noël pour les enfants défavorisés lors du mois de décembre et nous voulions également contribuer à la cause par l'octroi d'un don.
- Pour le Comité Débats, ils ont perdu une commandite importante du cabinet d'avocats Lapointe Rosenstein Marchand Melançon, l'AED a donc dû compenser (830\$ comparativement à 200\$ pour l'année 2011-2012).



- Pour le Comité Environnement, ils ont également perdu une commandite importante. Et, nous voulions contribuer davantage à leurs initiatives écologiques puisqu'il s'agit de projets intéressants pour les étudiants (2 050\$ comparativement à 1 500\$ pour l'année 2011-2012).
- Pour le Comité Law Games, ils sont revenus à un budget normal puisque la compétition interfacultaire se déroule à Windsor cette année comparativement à Vancouver l'an passé (5 000\$).
- Pour le Comité Droit de la Santé, ils ont prévu faire plus de conférences cette année et comme celles de l'an passé ont été un succès, nous leur avons octroyé un plus gros budget (350\$ comparativement à 170\$ pour l'année 2011-2012).

Le volet dépenses de l'AED est maintenant abordé.

Au niveau des dépenses, le montant prévu au poste budgétaire des permis d'alcool a augmenté en raison des problèmes concernant les ententes avec la RACJ. Les permis d'alcool n'ont pas pu être obtenus en bloc cette année contrairement aux années antérieures et les demandes individuelles coûtent évidemment plus cher.

Concernant les autres frais budgétaires, lorsque l'AED a établi le budget pour l'année 2012-2013, il y avait un surplus de 30 000\$ et Isabelle Nazon était confortable de conserver un surplus budgétaire de 15 000\$ à la fin de l'année. L'AED a donc décidé de créer un fonds de sûretés de 5 000\$ en cas d'imprévus ou d'amélioration prochaine à la Faculté. Ce montant sera mis dans un compte à intérêt. Un autre montant de 2 000\$ sera consacré à des initiatives étudiantes, il ne s'agit pas d'initiatives provenant des comités, mais plutôt d'initiatives provenant de n'importe quel étudiant. Ces initiatives peuvent prendre diverses formes en autant qu'elles bénéficient à la Faculté. Les détails sont à venir.

Un autre montant de 5 000\$ sera versé sous forme de bourses étudiantes AED, en partenariat avec la Faculté. Une partie du montant sera placée dans un fonds d'investissement et une autre partie sera donnée cette année en bourse. Les détails sont à venir.

Au niveau des dépenses pour la bière, le montant budgété a été augmenté comparativement à l'an passé, car vaut mieux prévoir plus que pas assez. C'est plus prudent puisque les consommations d'alcool fluctuent d'année en année. C'est donc plus difficile à budgéter. Un montant de 15 448,50\$ a été budgété pour l'année 2012-2013 comparativement à 13 000\$ pour l'année 2011-2012.

Pour l'achat de matériel général, nous avons budgété un montant de 600\$ pour donner un vent de renouveau au local de l'AED. La peinture et le divan sectionnel ont notamment fait partie de ces dépenses.



Pour l'événementiel et les activités, le montant est passé de 600\$ à 250\$, car la différence de 450\$ a été répartie dans d'autres postes budgétaires.

Pour les fournitures de bureau et la papeterie, nous avons séparé ces deux postes budgétaires comparativement à l'an passé où ils se retrouvaient ensemble. Le montant global est sensiblement le même, soit 1 700\$ pour l'année 2012-2013 comparativement à 1 800\$ pour l'année 2011-2012.

Concernant le poste budgétaire *abonnement*, il s'agit de notre abonnement au journal La Presse. Nous recommencerons bientôt à le recevoir.

Pour l'impression, il s'agit essentiellement du bottin étudiant (5 300\$).

Quant au Site Web, le montant budgété est le même que l'an dernier, soit 2 000\$. L'an passé, le budget a été utilisé pour la réforme du Site web de l'AED. Cette année, ce même budget sera plutôt utilisé pour l'instauration du système de consultation en ligne.

Pour les billets d'événements, le montant prévu a passé de 3 000\$ à 1 200\$ puisque le souper des vétérans n'est pas assumé par l'AED cette année. C'est notre fournisseur de bières, Boréale, qui le paie.

Au niveau des frais de représentation, il s'agit d'un montant de 500\$ afin d'organiser un souper de Noël pour les exécutants de l'AED puisqu'ils investissent beaucoup de temps chaque semaine, et ce de façon bénévole.

Le poste budgétaire de location d'équipements consiste notamment à la location de panneaux bleus pour les services de traiteurs lors des 4@7 professionnels (600\$).

Le poste budgétaire *télécommunication* (50\$) consiste notamment aux frais de téléphone que peut assumer un exécutant avec son téléphone personnel. Par exemple, lorsque Charles Péladeau, VP aux relations personnelles, reçoit les réponses de cabinets quant au guide des commandites, il les reçoit majoritairement par téléphone et les minutes de jour ne sont pas gratuites. L'AED en assume donc les frais.

Pour la réparation et l'entretien de l'équipement, nous avons budgété un montant de 500\$ de plus que l'an dernier (3 500\$ en 2012-2013 comparativement à 3 000\$ en 2011-2012). Il vaut mieux prendre plus de précautions en cas de débordements dans certains événements.

Au niveau des frais de transport, ils serviront à transporter par exemple Gabriel Boisvert, VP aux affaires externes, au sommet sur l'éducation du Parti Québécois, cet événement ayant lieu à Québec (200\$).

Pour les autres services professionnels, il s'agit essentiellement des photos des exécutants (affiche de permanences) et les capsules (450\$).



Pour le poste budgétaire *cadeaux et remerciements*, il s'agit d'un montant de 200\$ prévu pour acheter des cadeaux de remerciements afin de remercier certains de nos conférenciers par exemple. L'an passé, l'ambassadrice était venue à la Faculté pour donner une conférence et le cadeau qui lui avait été donné était de basse qualité. Afin de conserver de telles opportunités, il est préférable d'investir un peu plus dans ce poste budgétaire afin de pouvoir remercier adéquatement nos invités.

Quant à la valorisation de la vie étudiante, le budget est de 4 100\$. Ce montant sera consacré majoritairement aux élections des comités et des exécutants de l'AED au mois de mars prochain. Le reste du montant sera utilisé pour des événements de la vie facultaire tel que le dîner avec les RepSO et les RepAC pour les intégrer et les connaître davantage.

Quant à la FIEFDUM et au CDP, il y a une part des cotisations que l'AED doit leur redonner à chaque session. Les montants des sessions hiver 2012 et automne 2012 sont donc comptabilisés au budget des dépenses.

Un montant de 50\$ est prévu pour les dépenses des exécutants de l'AED alors qu'un montant de 101\$ est prévu pour 3 des 9 exécutants puisqu'ils doivent faire la formation Action Service sur le site ÉducAlcool. Il s'agit d'une obligation.

En ce qui a trait à l'événementiel de l'AED, nous prévoyons faire une perte de 1 000\$ pour le Tournoi de golf, une perte de 550\$ pour le Party de Noël et une perte de 240\$ pour le Carnaval. Quant aux Initiations, nous avons réalisé un profit de 1 700\$ comparativement à une perte de 650\$ en 2011-2012.

Bref, les montants totaux pour le budget 2012-2013 sont les suivants:

- Dépenses totales: 130 655 \$ comparativement à 124 615 \$ en 2011-2012
- Bénéfice net: 22 345 \$ comparativement à 17 035 \$ en 2011-2012
- Revenus avec événementiel: 224 185 \$ comparativement à 200 650 \$ en 2011-2012
- Dépenses avec événementiel: 201 945 \$ comparativement à 187 015 \$ en 2011-2012
- Bénéfice net avec événementiel: 22 240 \$ comparativement à 13 635 \$ en 2011-2012

Mathieu Harnois-Blouin, en tant que président pour le Comité Bols et Bolles, demande une augmentation de 300\$ pour le budget de son comité. L'exécutif du comité



avait comme projet d'organiser plusieurs 4@7 et étant donné l'excédent budgétaire présenté, l'octroi d'un montant de 300\$ sur 22 000\$ n'engendrera pas une différence palpable au final. Cette augmentation budgétaire leur permettrait de réaliser une deuxième activité à l'hiver. Thomas Charest-Girard, président de l'AED 2012-2013, avise que le calendrier facultaire est déjà chargé à l'hiver. Nous n'avons pas la possibilité technique de lui offrir l'organisation d'un autre 4@7 à l'hiver, car l'AED a une limite par session pour les 4@7 non professionnels et la session d'hiver est déjà complète. Mathieu Harnois-Blouin mentionne que l'activité se déroulerait dans un bar quelconque et non, à la Faculté. L'argent servirait à l'achat de nourriture et de breuvages pour les participants ainsi qu'à l'organisation technique.

Joey Hanna, président de l'AG, précise que toute modification au budget nécessite un vote au deux tiers de l'Assemblée générale. Nous procédons au vote à main levée. Il y a majorité manifeste et donc l'augmentation budgétaire de 300\$ pour le comité Bols et Bolles est adoptée à l'unanimité.

Jeremy Van Doorn demande si l'AED a également pensé d'ajouter le montant de 8 000\$ de cotisations étudiantes aux dépenses du budget 2012-2012 puisqu'il a été ajouté aux revenus de l'AED.

Isabelle Nazon répond qu'il sera considéré et que l'excédent budgétaire ira dans ce poste budgétaire. Il faudra le budgéter pour la part des cotisations étudiantes à payer au CDP et à la FIEFDUM. Il s'agit d'un montant d'environ 8 000\$ qui devra être ajouté à ce poste budgétaire puisque le même montant a été considéré dans la réception des cotisations au niveau des revenus de l'AED. L'équivalent doit donc être établi aux dépenses.

Martin Gariépy demande si le Souper Shabbat de l'Association des étudiants juifs en droit (AEJD) sert réellement à la population facultaire et si ça rejoint un grand nombre d'étudiants. Martin précise qu'il ne veut pas créer de malaise mais qu'il s'agit essentiellement d'un comité à caractère religieux. Thomas Charest-Girard répond qu'il s'agit plutôt d'un comité à caractère culturel plutôt que religieux. Il y a des intervenants provenant du milieu juridique qui viennent au souper. Le but premier demeure juridique, subsidiairement, il permet aussi de découvrir la culture juive. D'ailleurs, des conférenciers se présentent au souper pour aborder un aspect juridique. L'an passé, le souper Shabbat a été un franc succès, tous les billets ont été vendus et il en a même manqué.

Dominique Noël demande ce que le FEDJA compte réaliser avec un budget de 830\$. Isabelle Nazon répond que la nourriture dans les événements est incluse, qu'un 4@7 et deux conférences sont prévus. Le comité avait demandé un budget de presque 2 000\$ et l'AED a grandement diminué ce montant puisqu'il s'agit d'un nouveau comité

dont nous ne connaissons pas le niveau de succès. Nous trouvons donc légitime d'octroyer un budget de 830\$ puisque ce montant d'argent est similaire aux montants octroyés aux autres comités.



Jean-Nicolas Latour propose l'adoption du budget de l'AED pour l'année 2012-2013. Jean-François Maurice appuie la proposition. Le budget 2012-2013 est donc adopté à l'unanimité.

8. Questions des membres

Aucune question des membres n'a été présentée.

9. Fermeture

Dominique Noël propose la fermeture de l'Assemblée générale d'automne.
Grégoire Deniger appuie la proposition.
Fermeture à 12h56.